



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 3 mars 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Théâtre Le Cadran, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCACTION

Date	25/02/2010
Affichage	26/02/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

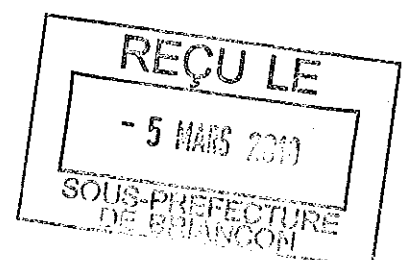
CIRIO Raymond pouvoir à POYAU Aurélie
 GUIGLI Catherine pouvoir à FROMM Gérard
 ESTACHY Monique pouvoir à SIMOND Stéphane
 ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe

THEME : FINANCES 2

OBJET : SUBVENTION A
 L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
 DE PROTECTION CIVILE DES HAUTES
 ALPES (A.D.P.C. 05)

Absents-Excusés : CIRIO Raymond, GUIGLI Catherine,
 ESTACHY Monique, ESCALLIER Karine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Renée PETELET

Par délibération en date du 27 janvier 2010, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la proposition d'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'Association Départementale de Protection Civile des Hautes Alpes, pour couvrir une partie des frais auxquels elle a fait face lors de son intervention en Haïti (vaccination, trajet, matériel pour les populations, frais de logistique).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder une subvention de 1 000 € à l'Association Départementale de Protection Civile des Hautes Alpes.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33


CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire
Jérard
Gérard FROMM


TRANSMIS LE 5 - MARS 2010

PUBLIÉ LE 5 - MARS 2010

NOTIFIÉ LE